



## Le magazine des professionnels du lavage

### CONTENU RÉDACTIONNEL

Actualités du secteur du lavage des véhicules légers (fournisseurs et services)  
Reportage et dossiers thématiques

### LECTORAT

Gérants et propriétaires de centres de lavage

### MODE DE DIFFUSION

Sur abonnement

### DIFFUSION TOTALE

**4 000 exemplaires**

### PLANNING DE PARUTION 2008

N°	Daté	Parution	Remise éléments
19	Janvier/Février	10/01	27/12
20	Mars/Avril	10/03	25/02
21	Mai/Juin	10/05	25/04
22	Juillet/Août	10/07	26/06
23	Septembre/Octobre	10/09	29/08
24	Nov./Déc.	10/11	27/10

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Article 1.** La souscription d'un ordre de publicité engage l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement.

**Article 2.** La publicité paraît sous l'entière responsabilité de l'annonceur, ainsi que de son mandataire le cas échéant. L'éditeur a le droit de refuser la publication d'une insertion sans avoir à justifier ce refus.

**Article 3.** Tous les tarifs sont exprimés hors taxes en Euros. Les majorations pour annonces successives, emplacements spéciaux et 1<sup>er</sup> cahier seront facturés 10 % en plus, et les numéros spéciaux salons seront facturés 20 % en plus. Les conditions du tarif seront modifiables à compter d'un préavis d'un mois. Les emplacements préférentiels seront susceptibles d'être modifiés selon le contenu rédactionnel des magazines.

**Article 4.** Une remise professionnelle de 15 % sera accordée à toute agence de publicité mandatée par un annonceur après communication de l'attestation de mandat à l'éditeur qui sera calculée sur le net dégressif. Si l'ordre est exécuté dans le cadre d'un mandat, la SEJT devra impérativement recevoir une attestation de mandat liant l'annonceur et le mandataire avant l'exécution de celui-ci. En l'absence de ce document, la facture sera adressée directement à l'annonceur.

**Article 5.** Les frais techniques et postaux pour les encarts ne bénéficient d'aucun dégressif, abattement et remise. Le montant de ces frais sera fourni sur devis.

**Article 6.** Toute annulation d'un ordre de publicité devra être communiquée 8 semaines avant la date de parution par écrit et par lettre recommandée avec A.R. Passé ce délai, l'annonceur sera dans l'obligation de régler le montant de la parution.

**Article 7.** La facturation sera établie au nom de l'annonceur, ou de l'agence mandatée par celui-ci. Une copie de la facture sera envoyée à l'annonceur si celui-ci est mandaté. Pour chaque nouvel annonceur, le règlement de la 1<sup>ère</sup> parution sera exigé lors de la commande, les règlements suivants devront être effectués par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois. En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue, des pénalités seront alors facturées et calculées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

**Article 8.** La remise des éléments techniques (CD, films ou autres), accompagnés d'une épreuve contractuelle devra être effectuée 3 semaines avant la date de parution. Tous travaux supplémentaires (frais techniques) seront facturés. Le montant de ces frais sera fourni sur devis. En cas de non remise des éléments techniques, ceux de l'annonce précédente seront utilisés. La SEJT décline toute responsabilité quant à la qualité d'impression des éléments techniques. Les ordres de publicité et les bons à tirer éventuels devront nous être retournés signés par télécopie. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront détruits 1 an après la dernière parution.

**Article 9.** Toute réclamation sera prise en considération avant un délai de 8 jours après la parution. Passé ce délai, l'éditeur sera déchargé de toute responsabilité.

**Article 10.** Les dates de parution des magazines seront communiquées à titre indicatif. Tout retard de parution occasionné n'entraînera pas la responsabilité de l'éditeur. Il en est de même si l'insertion est repoussée à un numéro postérieur.

**Article 11.** Toute réclamation ou contestation relèvera uniquement de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

# TARIFS DE PUBLICITÉ 2008

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 - Tarifs H.T en Euros



FORMAT	L x H en mm	EMPLACEMENT	QUADRI
DOUBLE PAGE	Plein papier 420 x 297 Format utile 396 x 255	Portefeuille en 1 <sup>ère</sup> de couverture	3 744
		Ouverture / Centrale / 1 <sup>ère</sup> dble p	3 406
		1er cahier	3 095
		Sans emplacement particulier	2 812
COUVERTURE	F.U. 210 x 210 P.P. 210 x 297 ou F.U. 190 x 270	1 <sup>ère</sup> de couverture	2 500
		4 <sup>ème</sup> de couverture	1 875
		2 <sup>ème</sup> de couverture	1 781
		3 <sup>ème</sup> de couverture	1781
CAVALIER	P.P. 105 x 297	1/2 surcouverture recto/verso	3 562
ONGLET	75 x 75 par côté	Annonce de Une	975
PAGE	P.P. 210 x 297 ou F.U. 190 x 270	1er recto	2 331
		Face sommaire	2 119
		Recto 1er cahier	1 925
		Recto	1 750
		Sans emplacement particulier	1 594
1/2 PAGE	Portrait 93 x 270 Paysage 190 x 135	Sans emplacement particulier	937
1/4 PAGE	Portrait 93 x 135 Paysage 190 x 65 Colonne 47 x 270	Sans emplacement particulier	656
1/8 PAGE	Carré 93 x 65 bandeau 190 x 35	Sans emplacement particulier	469

## ENCARTS BROCHÉS (droit d'asile)

<b>Recto/verso</b> : ..... 2 437	<b>Encarts volants et collés</b> :
<b>4 pages</b> : ..... 2 950	nous consulter.
<b>6 pages</b> : ..... 3 944	<b>Frais techniques et postaux</b> :
<b>8 pages</b> : ..... 4 937	en sus à la charge de l'annonceur.

## PUBLI-REPORTAGE

Frais de réalisation compris (hors frais de déplacements du rédacteur).

Format	Quadri
<b>1 page</b> : .....	1 969
<b>2 pages</b> : .....	3 187
<b>3 pages et +</b> : .....	nous consulter

## DÉGRESSIFS applicables en cascade

Les dégressifs ne s'appliquent pas sur les frais techniques et postaux.

**Remises quantitatives** : s'appliquent pour des parutions groupées de janvier à décembre 2008, après engagement ferme de l'annonceur :

2 à 3 insertions : .....	- 2 %
4 à 5 insertions : .....	- 5 %
6 à 7 insertions : .....	- 8 %
8 à 9 insertions : .....	- 12 %
10 insertions et + : .....	- 15 %

**Remise fidélité** : - 5 %, s'applique aux annonceurs présents en 2007.

**Remise professionnelle** : - 15 %, accordée aux agences et centrales mandatées par l'annonceur. Elle est appliquée sur le tarif net, hors taxe (tarifs brut de référence moins les dégressifs indiqués ci-dessus).

## MAJORATIONS applicables en cascade

Recto : ..... + 10 %	Annonces successives : ..... + 10 %
1 <sup>er</sup> cahier : ... + 10 %	N° Spécial Salon : ..... + 20 %

## AUTRES TYPES D'ESPACES

Opération spéciale, nous consulter.

## INFORMATIONS TECHNIQUES

- **Éléments techniques + épreuve contractuelle + ordres de publicité à fournir et à livrer au support 3 semaines avant parution** :
- Fichiers numériques sur CD ou ZIP, en version PC (acceptés après accord du support) :
  - fichiers PDF (non séparés) ou images TIFF, EPS, JPG,
  - en haute définition : 300 DPI à 100 %,
  - fournir les polices au format Postscript et en version PC,
  - sur logiciels : Illustrator 9 - Photoshop 5.5 - Indesign 1.5.2 - Acrobat Reader 5.
- **Tout visuel sur fond clair** : doit être délimité par un filet.
- **Prévoir 5 mm de rogne tout autour** : pour le plein papier.
- **Spécificités techniques pour les encarts** (formats, nombre d'exemplaires, dates et adresse de livraison) : nous consulter.
- **Remise des documents si le visuel est réalisé par le support** (textes, logos, images, photos...) : 6 semaines avant parution.
- **Les frais techniques (films, photographie, composition...)** sont à la charge de l'annonceur.
- **Pour les insertions en trichromie** : le tarif quadri sera appliqué.
- **Annulation des ordres** : 8 semaines avant parution.

## VOS CONTACTS PUBLICITÉ

	Lignes directes	Courriel	Fax + adresses Internet
<b>Directeur : François DENEUTER</b>	01 41 27 97 32	fdeneuter@sejt.com	Fax : 01 41 27 97 30 E-mail : pub@sejt.com
<b>Assistante : Martine NICOLAS</b>	01 41 27 97 35	mnicolas@sejt.com	www.guide-lavage.com